

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°9 du 21 octobre 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 15 octobre 2021

Date d'affichage : 15 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le quinze octobre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, à l'Hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Sophie MATHARAN, M. Hussen KEBE, M. Olivier FOLLMER, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Pascal HOUEIX, Mme Francisca NONQUE, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Alain WURTZ, Mme Natalie CASAUBON, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, Mme Maud EONO, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Emilie EVRARD, Mme Caroline LUX, Mme Séverine LIBER.

Étaient absentes excusées et avait donné pouvoir :

Mme Véronique GARDES avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN
Mme Françoise GREINER avait donné pouvoir à Mme Lydia BUMENN
Mme Laure CLEMENT avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
Mme Sophie FAMECHON avait donné pouvoir à M. Nicolas BABUT
M. Benoit CHAVERON avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal de SARAN, secrétaire de séance, a procédé à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2021.

00 – DONNER ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire n° 2021-029 à 2021-062.

01 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la modification du règlement intérieur du Conseil municipal telle que présentée en séance.

02 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE ET DESIGNATION DES MEMBRES ELUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur

- Le nombre de 4 élus pour la composition de la commission accessibilité,
- La désignation de : Pascal CRAFFK, Véronique GARDES, Olivier FOLLMER et Didier DAGUE.
- Madame la Maire, Présidente de droit, désignera par arrêté les membres des collèges « représentants d'institution et/ou associations, acteurs économiques et usagers de la ville ».

03 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET ACTUALISATION DES POSTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la mise à jour et l'actualisation du tableau des effectifs telles que présentées en séance.

04 – RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage
- D'autoriser madame la Maire à exécuter les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti pour le service des ressources humaines,
- D'autoriser madame la Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

05 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

06 – MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la mise à la réforme des biens listés et autorise le comptable public à effectuer les écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif du budget de la commune.

07 – GARANTIE D'EMPRUNT – ACQUISITION EN VEFA DE 35 LOGEMENTS – ECOQUARTIER DU BOIS D'ATON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, décide :

- D'accorder la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 935 551,00 € souscrit par CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°122280 constitué en 4 lignes de prêt,
- D'autoriser madame la Maire à intervenir et à signer toute convention et contrat de prêt passés entre la Caisse des dépôts et Consignations, l'emprunteur et la commune.

08 – CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANT MATERNEL (RELAIS PETITE ENFANCE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, autorise madame la Maire à signer la nouvelle convention pour la période 2020/2024.

09 – INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ (RODPP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur :

- L'instauration la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz,
- la fixation du mode de calcul conformément au Décret 2015-334 du 25 mars 2015.

10 – PROJET DE REVISION DU CLASSEMENT SONORE FERROVIAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, décide :

- ✓ de rejeter le projet de révision du classement sonore ferroviaire proposée le 1^{er} avril 2021 aux motifs :
 - qu'il ne dispose pas de l'ensemble des informations nécessaires pour appréhender la classification, comme le nombre précis de passage de train
 - qu'il ne dispose pas la précision du type de matériel roulant pris en compte pour l'étude
 - qu'il ne dispose pas des points kilométriques du tronçon faisant l'objet du classement pour visualiser la carte interactive
 - Qu'aucun aménagement de réduction du bruit n'a été prévu alors qu'une enveloppe budgétaire a été réservé pour protéger la résidence des Toscanes
- ✓ De ce fait, le Conseil Municipal sollicite :
 - D'obtenir le trafic moyen journalier annuel pris en compte pour l'évaluation de la classification.
 - D'obtenir l'information sur le type précis de matériel roulant pris
 - D'obtenir l'information des points kilométriques du tronçon
 - D'obtenir, sur la base des engagements pris par la région Ile de France, le STIF et la SNCF et sur la base de l'enveloppe budgétaire, un aménagement de protection acoustique tel qu'un « mur anti-bruit »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.

Elvira JAUEN
Maire de Courdimanche
